

ASSEMBLEE GENERALE 2023 du TPM

RAPPORT CONCERNANT LES LICENCES

Bilan de l'année écoulée (au 1^{er} septembre 2023)

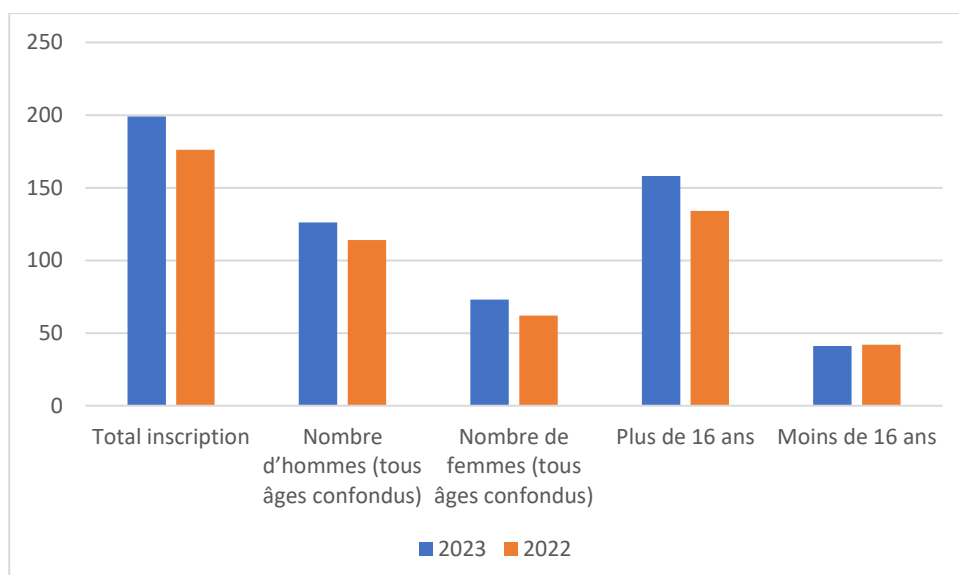
199 personnes ont adhéré au club en 2022 / 2023 dont 1 membre passager, pour 193 licenciés à la FFESSM sous le nom du TPM.

Quelques statistiques comparées avec les saisons précédentes :

Année	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Total	199	176	150	178	198	186

En date du 1^{er} septembre 2023 :

	2023	2022
Total inscriptions	199	176
Nombre d'hommes (tous âges confondus)	126	114
Nombre de femmes (tous âges confondus)	73	62
Plus de 16 ans	158	134
Moins de 16 ans	41	42
Le plus jeune	4	3
Le plus âgé	86	85
Moyenne d'âge (tous âges confondus)	38,4	37.2
Moyenne d'âge (plus de 16 ans)	45,6	45.5



Les documents à fournir pour le renouvellement 2023/2024 sont les suivants :

- Le formulaire d'inscription, intégralement rempli.
- Une copie du certificat médical datant de moins d'un an ou une attestation QS-SPORT, selon la situation.
- Un chèque du montant approprié ou la preuve de virement du montant approprié (RIB présent dans le dossier d'inscription). **Le paiement en espèces n'est plus accepté.**

Pour de plus amples renseignements et le téléchargement des documents cités ci-dessus vous pouvez vous reporter à la rubrique adhésion & tarifs du site du TPM ou cliquer sur le lien suivant : <https://tpm68.vpdive.com/w/adhesion>

Nous vous rappelons que le renouvellement ou la souscription d'une nouvelle licence est **OBLIGATOIRE** pour la pratique de toute activité physique (entraînement piscine, plongées en lacs ou mers, compétitions diverses etc.) à compter du **01.01.2024**.

Tarifs licences

Les montants ont changé.

2024		2023	
Type	Tarifs	Type	Tarifs
Licence adulte	45.8	Licence adulte	43
Licence jeune	28.7	Licence jeune	27
Licence enfant	12.8	Licence enfant	12

Assurances complémentaires

Les montants ont changé.

2024		2023	
Type	Tarifs	Type	Tarifs
Loisir 1	22	Loisir 1	21
Loisir 2	27	Loisir 2	26
Loisir 3	45.5	Loisir 3	44
Piscine	12.5	Piscine	12

Les garanties offertes par ces assurances complémentaires sont décrites sur le site internet de la FFESSM.

Nouvelle organisation pour l'année 2023/2024 :

Dans un souci d'équilibre entre ma vie professionnelle, vie associative et vie familiale, j'ai dû faire appel à de l'aide en ce début d'année sportive.

Aussi à partir de maintenant la saisie des adhésions est répartie entre 3 personnes, à savoir :

- Xavier HERENT pour les adhésions à l'apnée
- Stéphane BARDET pour les adhésions au hockey subaquatique et aux activités subaquatiques des jeunes
- Pierre BOURGHART pour les adhésions à la plongée et aux entraînements piscine.

Rappels

- Pour les moins de 18 ans: le représentant légal doit fournir une autorisation parentale (à remplir dans le dossier d'inscription) lors de la demande de licence.
- La durée de validité d'une licence est de **15,5 mois** : du 15 septembre au 31 décembre de l'année suivante. Il n'y a aucune relation avec la date de délivrance mentionnée sur la licence.

Pierre Bourghart
Responsable Licences